

**Maîtres d'ouvrage publics et privés,
Entrepreneurs, artisans,
Professionnels du BTP
Élus, particuliers...**

**Ensemble, luttons
contre le travail illégal.**



**Personnalisée, sécurisée
et bénéficiant de
l'appui de la Délégation
Interministérielle à la
Lutte contre le Travail
Illégal, la carte est
une garantie pour les
entreprises et les salariés
du BTP. Elle constitue
une réelle protection
pour les donneurs
d'ordre (maîtres
d'ouvrage publics ou
privés, particuliers...).**

La Carte d'Identification Professionnelle des salariés du BTP

Pourquoi ?

Pour lutter contre toutes les formes de travail illégal sur les chantiers de BTP et permettre une identification rapide et certifiée des salariés en situation régulière.

Pour qui ?

Pour tous les salariés du BTP.

Comment ça marche ?

La carte est émise par la Caisse de Congés Payés dont dépend l'entreprise du salarié. Personnalisée et infalsifiable, la carte est vérifiable, à tout moment et à première demande sur les chantiers, par les organismes de contrôle habilités et les donneurs d'ordre privés ou publics.

Quelles conséquences ?

Des chantiers plus sûrs, des entreprises, des salariés et des donneurs d'ordre publics ou privés protégés, une facilité de contrôle...